



Recevez la feuille verte au format numérique en vous inscrivant sur le site ww.argences.com



Horaires Mairie

Du lundi au vendredi
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30



La bibliothèque

«P'tites histoires du samedi» pour les tout-petits (jusqu'à 4 ans) **samedi 8 février 2020** à 10h30 sur le thème «Rendez-vous à la ferme». Sur inscription au 02.31.26.20.45 (places limitées).
- Jusqu'à fin avril, la bibliothèque propose une nouvelle **table thématique** qui traite d'un sujet d'actualité : « L'Europe et nous ».



Le centre de loisirs

ouvert du 17 au 28 février sur le thème «C'est l'hiver». Sorties prévues au cinéma, à la patinoire et à la piscine mais aussi un repas montagnard, une journée canadienne ou encore les JO d'hiver seront au programme. Infos et inscriptions au 06.73.33.90.26 ou par mail alsh14370argences@gmail.com.

Rappel : depuis mars 2017, la Mairie d'Argences ne fait plus les cartes d'identité. Pour faire ou refaire votre carte d'identité ou votre passeport, vous devez prendre rendez-vous auprès des collectivités territoriales habilitées. Pour connaître la liste des collectivités du Calvados, rendez-vous sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI>.

Quoi de neuf à dunéo?

- Lancement de la nouvelle activité "HBX" mardi 18 février. Gratuit pour les abonnés, 16€ pour les non-abonnés. Réservation obligatoire.
- Vendredi 14 février -50% sur l'entrée DUO (Accès Liberté).
- Il reste des places pour le stage intensif de natation, 5 séances de 45min du lundi au vendredi (à partir de 8 ans).
- Pendant les vacances scolaires du 17 février au 1^{er} mars, profitez des « Instants famille » de 10h à 12h et de la structure gonflable installée de 14h à 17h (hors week-end).

Point sur le déploiement de la Fibre sur Argences

Les habitants d'Argences pourront bénéficier d'une connexion internet Très Haut Débit grâce au réseau public Fibre Calvados - Normandie. Le réseau public Fibre Calvados en cours de déploiement, est déjà opérationnel dans une partie de la commune. Les travaux continuent pour desservir l'ensemble des foyers et locaux professionnels. L'ouverture à la commercialisation sera progressive car les équipes interviennent par plaque de 400 à 800 foyers environ. Près de 400 nouvelles prises seront disponibles fin février et près de 800 fin mars. Une réunion d'information en présence des opérateurs aura lieu fin mars/début avril afin d'expliquer la marche à suivre pour vous raccorder à la fibre. Ce sera aussi l'occasion de rencontrer les opérateurs présents sur le réseau.



Comment se connecter à la fibre ?

- Testez l'éligibilité de votre habitation à la fibre sur le site www.fibre-calvados.fr
- Consultez la liste des opérateurs présents sur le réseau Fibre Calvados Normandie
- Si vous souscrivez un abonnement Fibre auprès de l'opérateur de votre choix, un technicien mandaté par votre opérateur réalisera les travaux de raccordement entre le boîtier extérieur et l'intérieur du logement.



Saison culturelle : conte musical samedi 15 février à 11h au Forum

La compagnie « En faim de conte » fera une halte à Argences le samedi 15 février prochain à 11h avec le spectacle pour enfants "Contes givrés pour petites oreilles à réchauffer".

L'histoire : « *Les arbres se dénudent, les bourrasques de vent emportent tout sur leur passage.. On a troqué nos maillots de bain contre des gants et des écharpes. On grelotte, on éternue, Brr ! L'hiver est là....* »

En pratique : tout public dès 3 ans, durée 40min, gratuit, **sur réservation obligatoire** à la bibliothèque (02.31.26.20.45) ou à la Mairie (02.31.27.90.66) dans la limite des places disponibles.

Bon à savoir : en cas d'accident considéré comme majeur, vous êtes susceptible d'être alertés par les sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA). Ces sirènes, situées sur tout le territoire français (dont une sur le toit de la Mairie d'Argences), émettent en cas d'alerte un son modulé, montant et descendant, de trois séquences de 1 minute 41 secondes espacées d'un silence de 5 secondes. Si vous entendez ces sirènes, **vous devez vous mettre à l'abri dans un bâtiment et écouter les radios** telles que Radio France (France Info, France Inter, France Bleu...) qui disposent de conventions avec les services de l'Etat. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes. Plus d'infos sur www.interieur.gouv.fr/Alerte

Vie associative

■ Le club « **Les Monte en l'Air** » propose un stage d'escalade pour les enfants de 8 à 16 ans du 24 au 28 février 2020, le matin de 9h à 12h au gymnase des Coteaux d'Argences, l'après-midi de 14h à 17h gymnase Cousin de Giberville. Payant, sur inscription avant le 19/02/20 (dans la limite des places disponibles) au 06.64.71.67.50 ou par mail à adrien-mea@outlook.fr.



■ L'équipe du **Secours Catholique d'Argences**, composée d'une vingtaine de bénévoles, a pour but d'aider les personnes en difficulté. En 2019, une soixantaine de familles ont bénéficié du soutien de l'association qui mène de nombreuses actions (chocolats de Pâques, sorties, banque alimentaire, arbre de Noël...). Les membres remercient les municipalités, les habitants, les paroissiens et les enseignes Leclerc et Lidl qui répondent toujours présents pour leur permettre de mener à bien leur mission. Les personnes qui souhaitent s'investir peuvent prendre contact avec la Présidente au 06.86.35.19.79. Permanences (1T rue Dusoir à Argences): un lundi tous les quinze jours et tous les jeudis de 9h30 à 11h30.



L'INSEE renouvelle l'échantillon de la commune pour les enquêtes menées auprès des ménages. Ceci implique la présence régulière d'un enquêteur ou d'une enquêtrice (munie d'une carte officielle) sur notre territoire.

Argences Manifestations

Vendredi 31 janvier

Spectacle de cirque des élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école **Sainte Marie** au stade de football à 19h30.
Billetterie à l'entrée : 5€, gratuit pour les moins de 12 ans. Places limitées.

Samedi 1er février

Assemblée générale du **Brochet Caennais** à 14h30 à la cafétéria du Forum.



Vendredi 7 février

Assemblée générale de l'Amicale des **Donneurs de sang d'Argences-Moult-Soliers et des environs** à 18h à la salle du Marais.



Samedi 8 février

«P'tites histoires du samedi» pour les tout-petits à la **bibliothèque** à 10h30. Sur inscription au 02.31.26.20.45 (places limitées).



Samedi 15 février

Conte musical pour les enfants « *Contes givrés pour petites oreilles à réchauffer* » au Forum à 11h. *Infos au recto*



Jeudi 13 février

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire de l'association **Les Amis du moulin de la Porte** à 18h au moulin. Ouvert à tous.
<https://moulinde la porte-argences.fr/>



Vendredi 21 février

Soirée du club **Magic Normand** à 21h à la salle des Artistes. Gratuit, prêt de carte à jouer possible sur place.
club.magic.normand@gmail.com



Du 24 au 28 février

Stage d'escalade du club «Les monte en l'air» pour les enfants.
Infos au recto



Fête de la
Chandeleur
Dimanche 2 février



Discours prononcé par M. le Maire lors de la cérémonie des vœux - Samedi 18 janvier 2020

M. le Maire accueille toute l'assemblée présente, en particulier Mme la Députée Laurence Dumont, Mme la Sénatrice Corinne Féret et M. le Président de la Communauté de communes Valès dunes Xavier Pichon.

Cette cérémonie de vœux constitue pour notre équipe municipale, un véritable rendez-vous fait de convivialité et d'amitié mais c'est également, l'heure du bilan des actions que nous avons menées.

Avant de développer mon propos, je voudrais avoir une pensée pour ceux qui sont dans la peine, dans le désarroi, qui sont isolés, rejetés, qui sont malades ou nous ont quittés au cours de cette année 2019. Toute ma reconnaissance va à ceux dont l'engagement n'a pas failli, dont l'investissement était total, dont le but unique était de nous rendre heureux au travers des responsabilités qu'ils avaient prises. Mes pensées vont également vers leur famille.

Jean d'Ormesson disait : « il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants ». Cette citation est d'autant plus vraie quand on prend la mesure de la place qu'ils ont occupée.

J'aimerais maintenant remercier l'association « Clin d'œil », notre club photo local, qui ce soir vous permet de découvrir des photos d'Argences réalisées par ses membres dans le cadre d'une présentation plus globale sur toutes les communes de la communauté de communes « Valès dunes ». Je les remercie d'avoir repris cette exposition ce soir pour vous en faire profiter. N'hésitez pas si vous êtes intéressé par l'une d'entre-elles à vous rapprocher d'eux.

Rendre compte à la population, c'est avant tout rendre compte de notre engagement et remercier celles et ceux qui nous ont fait confiance, ceux qui nous soutiennent au quotidien, ceux qui nous aident dans notre mission d'élus.

C'est bien au sein des communes que se tissent les solidarités du quotidien, au sein de nos écoles que se transmettent les valeurs de la République et aussi aux quatre coins de nos rues que se construit ce si précieux vivre-ensemble.

C'est pour cela que bien au-delà des convenances et de la tradition, la cérémonie des vœux d'un conseil municipal à ses habitants, du maire à ses concitoyens, est un moment privilégié dans la vie d'une commune. Moment privilégié car ce rendez-vous annuel nous permet d'inviter et de rassembler toutes les forces vives qui contribuent à lui donner une réelle dynamique économique, sociale, culturelle et sportive mais aussi tous les habitants qui jouent un rôle dans la vie locale.

Cette année sera marquée par un renouvellement municipal et intercommunal partout en France, temps fort qui permettra à tous les candidats et candidates de faire valoir leurs arguments. Les 47 millions d'électeurs inscrits que nous sommes, vont donc être sollicités les 15 et 22 mars prochains pour élire dans les quelques 35 000 communes leurs 525 000 conseillers municipaux. Il est acquis, et les récents sondages l'ont encore prouvé, pour la grande majorité des français, la commune reste un échelon fondamental de la vie démocratique et de l'action publique locale.

Le maire, comme l'a si bien dit Gérard Larcher, est « à portée d'engueulade », je ne le nie pas, ça m'arrive comme à d'autres, mais c'est aussi le plaisir d'entendre ce qui peut être bien fait et j'ai cette faculté de retenir plus facilement les encouragements que les reproches, c'est ce qui me permet d'avancer avec mes collègues. Cette cellule de base de la démocratie doit donc être préservée et soignée si on souhaite conserver des communes vivantes. La loi « Engagement et proximité » à l'étude actuellement a d'ailleurs pris en compte une partie des difficultés de la gestion d'une commune par ses élus.

Les diverses tentatives de ces dernières décennies, lors des modifications de notre paysage territorial, qu'il soit régional, départemental ou local... ont, cependant, ébranlé ses fondations jetées en 1789

- en laissant planer des possibles regroupements imposés pour répondre aux difficultés financières consécutives aux baisses des dotations,

- en multipliant et complexifiant les règles et les normes

- voire en les déposant de leurs compétences pour les transférer aux communautés de communes...

Une des conséquences qui naîtra de cette gestion pragmatique et administrative sera une crise des vocations.

Mais venons-en maintenant à ce qui vous intéresse au premier chef : je veux parler bien-sûr des faits qui se sont déroulés sur Argences pendant l'année 2019. J'insiste bien sur l'année 2019. Vous comprendrez aisément ce soir que je me tiens uniquement à évoquer les actions ou réalisations effectuées au cours de l'an dernier ainsi que celles engagées par le conseil municipal au cours de la même année ; la loi m'interdisant toute projection vers l'avenir.

Urbanisme - Développement

La première partie de cette présentation sera consacrée au développement d'Argences.

Vous avez pu découvrir tout récemment dans la presse l'évolution des populations des communes. Même si la population Normande progresse, cette augmentation reste très faible par rapport à nos voisins Bretons et encore plus faible par rapport au Pays de la Loire qui montrent un dynamisme plus conséquent et efficace.

Cette stabilité montre bien le manque d'attractivité économique de notre région. Les grandes entreprises qui ont disparu, ou qui ont vu baisser considérablement leur production il y a quelques dizaines d'années, n'ont pas été remplacées et l'installation d'autres activités peine à se faire sentir, amenant notre population à quitter notre belle région pour d'autres, plus séduisantes en termes d'emploi. Argences comme vous avez pu le constater a progressé entre 2012 et 2017 passant de 3596 habitants à 3748, soit une augmentation de plus de 150 habitants. Son évolution entre 2007 et 2012 avait été d'un peu moins de 100 habitants.

Ce chiffre arrêté au 1^{er} janvier 2017, bien sûr, n'est pas révélateur de la situation actuelle qui se rapproche des 4000 habitants compte tenu des dernières constructions achevées. Le recensement qui s'est effectué au début de l'année 2019 dont les résultats ne seront pas immédiatement pris en compte, a d'ailleurs mis en évidence une distorsion entre le nombre de logements et le nombre d'habitants. En effet, il montre que le nombre de logements a augmenté de manière très significative et dans une proportion plus importante que celui des habitants. Preuve que peu de départ s'opère, que les argençais se plaisent chez eux...
D'où l'importance d'augmenter régulièrement notre surface construite afin d'équilibrer notre population, permettant *de facto* un flux constant d'écoliers.

L'objectif fixé depuis plusieurs décennies n'a pas varié. Il ne s'agit pas de faire évoluer rapidement le nombre de nos administrés mais simplement de réguler l'arrivée des enfants à l'école. L'expérience des années 70 nous sert d'ailleurs dans ce domaine. En effet, à cette période et dans les années qui ont suivi, des fluctuations importantes du nombre d'élèves ont généré des problèmes de gestion des effectifs et des locaux. De plus, nous sommes tout à fait conscients que l'homogénéité d'une commune ne passe pas que par son évolution démographique, même si elle permet d'obtenir toujours plus de dotations. C'est avant tout un projet de vie qui s'appuie sur des activités associatives, des services scolaires et administratifs, une activité commerciale et industrielle, des services médicaux et sociaux, etc...

Le PLU d'Argences autorise peu d'extension de sa zone urbanisée en dehors de l'ouest de son territoire où s'étend, vous le voyez, son espace construit et constructible.

Le lotissement de l'Orée sera entièrement terminé au cours de cette année. Les parcelles dédiées aux constructions individuelles sont totalement bâties ; quant au bailleur social Inolya, produit de la fusion de Calvados habitat et de Logipays, ses logements sont en cours d'édification. Leur réception est prévue pour le mois d'octobre sans interruption de chantier bien sûr... !

En face de ce lotissement, de l'autre côté de la route de Vimont, l'aménageur Foncim propose, dans son lotissement du « Clos de l'Orme » 47 lots libres pour lesquels 26 permis de construire ont été déposés, et 3 macrolots.

Deux de ces macrolots sont destinés à la location dans le cadre de la loi Pinel quant au troisième, pour répondre aux règles du PLH, il accueillera le bailleur social Inolya, qui a accepté de nous rejoindre sur cette opération qui comprendra plus de 20 logements.

Pour être complet sur le développement d'Argences, un permis d'aménager visant à boucler la circonférence de la ville est en cours d'instruction. Il opérera, s'il est accordé, la jonction entre le lotissement du « Clos de l'Orme » et celui du « Décauville ».

Il reste un dossier en cours d'étude que le conseil municipal instruit avec beaucoup d'intérêt et de discernement. Il s'agit de la propriété rue Joffre dédiée à accueillir une petite résidence. Nous étudions actuellement une proposition faite par le Groupe Nexity. Toutefois, notre engagement ne sera total que si les objectifs que nous nous sommes fixés sont atteints. Lorsque cette étape sera franchie et comme nous en avons pris désormais l'habitude quand nous traitons des sujets sensibles, nous consulterons les riverains dans le cadre de ce projet.

Environnement

Le conseil municipal a souhaité s'engager davantage en 2019 en faveur du développement durable par de petites actions efficaces et immédiates.

Au sein du groupe scolaire Paul Derrien, 10 classes de l'école élémentaire sont désormais équipées de luminaires à LED dont le résultat ravit les utilisateurs.

L'amplitude d'éclairage de la voie publique quant à lui, a été davantage réduite ; nous éteignons désormais dès 23h30 pour ne remettre en fonction qu'à 6h00 le matin. Nos candélabres, pour près de 30%, sont passés d'une projection lampe à une projection led, réduisant l'entretien et la consommation d'énergie. Un programme, pluriannuel permet d'effectuer cette transition.

Des réducteurs de débit ont aussi été installés sur l'ensemble des robinets des bâtiments publics. La diminution de la consommation d'eau devrait permettre un retour sur investissement au terme de 2 ans.

Un diagnostic énergétique est en cours d'établissement concernant des mesures de température dans un certain nombre de nos bâtiments communaux. Cette étude, réalisée par le SDEC, a été coordonnée par la communauté de communes. Lorsque les conclusions seront données, elles devraient permettre à la commune de formuler des choix en termes de travaux d'isolation ou de modification de mode de chauffe, voire les deux.

L'interdiction des produits phytosanitaires nous invite à l'utilisation de moyens mécaniques et manuels pour entretenir le domaine public. L'an dernier, une balayeuse de trottoir est venue compléter notre parc machine pour le travail des petites surfaces. Quelques mots pour rappeler que la suppression des produits phytosanitaires a provoqué chez certains du mécontentement en voyant des herbes pousser par-ci par-là. Cette nouvelle règle écologique ne permet plus de répondre aux exigences du passé. Il faut s'habituer dorénavant à voir pousser quelques plantes adventices entre les pavés ou les trottoirs avant qu'elles ne disparaissent par quelques moyens mécanique ou manuel que ce soit.

L'environnement, c'est aussi la préservation de notre marais sur lequel nous travaillons en collaboration avec le Crépan, association régionale de défense de l'environnement. Le but de l'action que nous avons engagée est, dans un premier temps, d'offrir à nouveau un paysage naturel aux promeneurs par la disparition des constructions inadaptées et non réglementaires. Il restera ensuite à préserver cette importante zone humide largement fréquentée par les marcheurs où à chaque détour d'un chemin : une cigogne, une aigrette, une bécassine, que sais-je encore... vient troubler la sérénité du silence...

Depuis 2 ans maintenant, j'appelle à la solidarité de l'ensemble des Argençais pour que soit entretenu l'espace public qui jouxte leur propriété. Certains contribuent à cet effort, je les en remercie et félicite ; d'autres, je le souhaite, les rejoindront bientôt pour faire

qu'Argences soit continuellement accueillant. C'est un gain de temps important dont pourraient bénéficier nos employés communaux pour effectuer d'autres tâches qui seraient bien utiles.

Car l'environnement n'est ni l'exclusivité, ni un domaine réservé du service espace vert et particulièrement des agents affectés à la propreté de la ville. Ce terme propreté d'ailleurs n'a pas la même définition et la même résonance pour tout le monde. Je veux parler des « oublis » que peuvent laisser certains de nos compagnons à quatre pattes qui parsèment la voie publique. Il est absolument intolérable que leurs maîtres ne fassent pas le nécessaire dans ces moments précis. L'espace est commun et chacun se doit d'être attentif aux autres.

C'est également le cas pour tous ceux qui ne respectent pas l'endroit que nous avons affecté à la collecte de tri sélectif derrière la mairie. Le travail quotidien des agents communaux, occasionné par l'irresponsabilité de certains qui déposent n'importe quoi sans aucun respect est devenu trop important. Nous avons donc décidé de supprimer cet espace très prochainement et de sanctionner tout dépôt illégal. Il est regrettable que l'attitude légère de quelques-uns pénalise toute une population qui ne le mérite pas.

Un point sur un dossier environnemental sur lequel notre vigilance accrue n'a pas failli tout au long de ce mandat. Je veux parler de l'augmentation de tonnage des déchets ultimes sur le site de Solicendre. Tous les engagements qui avaient été pris par la société au cours de la réunion publique d'octobre 2015 auront été tenus. Le dernier est tout récent. Il concerne le devenir du bois qui jouxte la zone d'activité du site. Un acte notarié est en cours de rédaction visant, sous forme de bail emphytéotique administratif, à céder la jouissance du sol à la commune. Cette garantie supplémentaire vient s'ajouter aux autres garantissant une fin d'exploitation en 2028.

Sécurité

Les incivilités malheureusement régulièrement constatées m'invitent à vous parler maintenant sécurité. J'évoquai avec vous l'an dernier le remplacement de la vidéo protection des bâtiments publics en place, totalement obsolète. C'est chose faite. L'installation devrait être achevée à la fin du premier trimestre de cette année. La surveillance des bâtiments publics a été complétée et élargie aux abords de la mairie et aux entrées de ville. Le coût de cette opération est d'un peu de moins de 230 000€ représentant l'installation de 34 caméras. Nous avons bénéficié pour cela de près de 20% d'aides. Une part venant du SDEC qui assure la maîtrise d'œuvre du projet et une autre part de l'Etat dans le cadre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance.

Cet outil se veut avant tout être un élément rassurant et dissuasif face aux dégradations ou tentatives d'intrusion dont la commune fait l'objet. L'installation de ce nouveau réseau de caméras pilotée par notre police municipale, a été étudiée en concertation avec le référent sécurité des services de la préfecture et la brigade de Moul-Chicheboville qui pourrait, elle aussi, tirer profit d'indices, dans le cadre d'enquêtes.

Je suis également régulièrement sollicité pour intervenir contre la vitesse excessive des automobilistes observée dans les quartiers. Nous n'avons pas de solution miracle à proposer hormis inviter les conducteurs à la prudence et au respect des panneaux de réglementation. Il n'est pas envisageable, dans toutes les rues de mettre en place des dos d'ânes ou des plateaux surélevés.

J'aimerais souligner la bonne entente qui existe entre la brigade de Moul-Chicheboville et la police municipale d'Argences. Le renouvellement récent de la convention visant à poursuivre l'étroite collaboration entre la gendarmerie et la police locale en témoigne. Je souhaite que cette conjonction d'efforts des uns et des autres continue à exister et que notre population sache que nous portons une attention particulière à sa sécurité.

Je voudrais remercier également le corps des sapeurs-pompiers dont l'activité s'est encore accrue au cours de l'an dernier. Remercier aussi tous ceux qui, en tant que pompiers volontaires font don de leur temps au prix de leur vie privée pour assurer notre sécurité et porter secours. J'en veux pour preuve Michel Duval, agent municipal, dont l'engagement a été récemment salué et qui a été décoré pour avoir consacré 40 ans de sa vie aux pompiers pour sauvegarder les nôtres. Qu'il en soit félicité !

Travaux

Argences poursuit sa mutation en termes d'aménagement routier. L'an dernier, j'évoquai avec vous les voies que nous avons sollicitées pour 2019 auprès de la communauté de communes ainsi que la rue Foch, propriété du conseil départemental.

Toutes les rues demandées ont été retenues ; mais leur réalisation a dû être décalée dans le temps.

Une seule actuellement a été refaite : il s'agit du chemin des Bruyères au Mesnil. Cette voie a bénéficié, dans un premier temps, d'une reprise du réseau d'eau puis de la réfection de son revêtement. Merci aux deux intervenants, communauté de communes « Valès dunes » et syndicat d'eau, pour cette bonne coordination.

La rue des Petites-Rues et l'entrée de la rue du Marais étaient également programmées. Une contrainte devait toutefois être levée avant d'engager les travaux de voirie. En effet, l'une et l'autre nécessitaient, de la part de la communauté de communes, une intervention préalable sur le réseau d'assainissement tout comme la rue Foch d'ailleurs. C'est donc une importante opération qui est programmée très prochainement dans ce quartier, nécessitant une interdiction de circuler pendant les travaux. Un plan de déviation pendant plusieurs mois va donc être mis en place pour faciliter le travail des entreprises.

Merci à la communauté de communes d'avoir accédé à nos demandes aussi bien en assainissement qu'en voirie.

Je remercie également le conseil départemental pour la prise en charge de la rue Foch. L'aménagement de cette voie, comme nous en avons pris l'habitude, a été effectué en collaboration avec les riverains qui ont pu apporter leurs contributions.

Nous avons sollicité pour l'année 2020 deux voies. Le chemin du Coudray qui permettra de faire le bouclage entre le chemin des Vignes et le centre-ville et d'autre part, la rue du Moulin. Sur cette dernière voie, nous profiterons de cette réfection de la voirie

pour effacer le réseau aérien encore en place. L'effacement des réseaux après cette opération ne sera pas totalement achevé sur l'ensemble de la commune mais nous touchons au but.

Revenons à notre demande d'effacement rue du Moulin : elle a été acceptée par le SDEC ; la commune profitera également de cette intervention pour refondre l'espace devant le moulin et la placette située derrière la mairie. Notre maître d'œuvre étudie actuellement les différentes possibilités qui lui sont offertes avec comme consigne de nous proposer un aménagement qui permettra de garder le caractère propre du bâtiment.

Une intervention est aussi nécessaire en assainissement rue du Docteur Derrien. Il y a un peu moins de 10 ans, lorsque la voie a été refaite, rien ne laissait présager cette dégradation brutale de cette partie du réseau qui doit être refaite. La communauté de communes va donc intervenir et la voie sera reprise intégralement.

En termes de voirie, je pense avoir été complet. Toutefois, vous avez pu voir dans tous les quartiers travailler du personnel de télécommunication. Celui-ci s'active actuellement pour terminer le câblage de la commune pour que nous puissions disposer de la fibre très prochainement.

Dès le mois de juillet 2019, plus de 600 foyers pouvaient déjà profiter du développement effectué à ce moment. Pour les autres, la toile fini de se tisser. Je me risque toutefois à vous diffuser une information qui m'a été communiquée par le conseil départemental : 400 autres foyers seront éligibles fin février et 800 autres fin mars soit 90% environ des connexions d'Argences. Une réunion d'information sera ensuite organisée fin mars - début avril pour vous expliquer le basculement vers ce nouveau mode de transmission où les opérateurs seront également conviés pour vous faire part de leur offre « Fibre ».

Des travaux sur les bâtiments communaux ont eu lieu au Forum où nous avons changé une partie des chaises mais aussi, doublé et repeint le mur du fond, en essayant de lui donner un peu de relief et de couleur. Merci aux agents qui ont conçu et réalisé ces travaux. La mise aux normes de l'accessibilité à tous les établissements recevant du public pour les personnes handicapées a nécessité des aménagements que nous avons étalés dans le temps dans le cadre de la procédure Ad'ap. Celle-ci se poursuit. La commune a réalisé plus de la moitié de son programme qui se terminera d'ici 2 ans.

Il me reste un dossier à vous parler dans le cadre des travaux : il s'agit du moulin de la Porte. Un second parrainage a été signé avec la Fondation du Patrimoine et l'association des Amis du moulin de la Porte. Il concerne le remplacement de la roue à aubes qui a été vandalisée. Cette convention signée avec la Fondation du Patrimoine a permis l'obtention une subvention de plus de 10 000€ auprès du conseil régional en attendant davantage avec la souscription lancée auprès des entreprises et des particuliers. Merci à tous les amoureux du patrimoine argençais qui vont nous rejoindre pour cette nouvelle opération.

Affaires scolaires et jeunesse

Parlons maintenant de notre jeunesse et de nos écoles. Fortement sollicités depuis plusieurs années par l'Inspection académique pour ne former qu'une seule entité, l'école maternelle Sonia Delaunay et l'école élémentaire Paul Derrien ont fusionné. Le conseil municipal s'est prononcé favorablement et, à la rentrée 2019 cette nouvelle entité a pris le nom de Groupe scolaire Paul Derrien. Je remercie les directeurs des deux écoles ainsi que leurs enseignants pour l'esprit qui a régné au cours de ces travaux d'unification. Je félicite monsieur Tesnière pour sa nomination au poste de directeur et remercie madame Flambard pour sa coopération dans le rapprochement des deux unités.

La rentrée 2019/2020 s'est effectuée dans de meilleures conditions. L'évolution des effectifs globaux, principalement due à un nombre plus important d'enfants dans les classes maternelles depuis plusieurs années, a permis une ouverture allégeant le nombre d'enfants par classe.

Tout au long de l'année, les 3 classes de CM1-CM2 ont bénéficié chacune d'interventions de notre députée Laurence Dumont dans le cadre du projet du parlement des enfants. Quatre communes, Cagny, Cormelles-le-Royal, Cuverville et Argences, ont été invitées à participer à cette belle aventure. Madame la Députée est d'abord venue présenter nos institutions dans les classes puis a expliqué toute la procédure d'élaboration de la loi. Les enfants ont ensuite retenu un thème, et ont échangé et travaillé avec leur enseignante. Ils se sont ensuite rendus à l'Assemblée Nationale le 3 juin pour présenter leur proposition de loi à leurs homologues députés junior des autres communes. Cette expérience positive, aussi bien dans la démarche où les jeunes découvrent nos institutions, que dans le contenu où ils réfléchissent sur un thème sociétal fut fort bien organisée par Laurence Dumont et toute son équipe. Merci pour cette belle expérience, Chère Laurence, et transmettez à vos collaborateurs tous nos remerciements pour leur engagement auprès des enfants.

En fin d'année scolaire dernière, le conseil municipal a souhaité accompagner un projet que l'équipe enseignante avait à cœur de mettre en place. C'est par le vote du conseil municipal d'une subvention de 10000€, que fut mis en place un projet d'école permettant à tous les enfants de participer à une classe de mer à Asnelles. Cette expérience accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par nos écoliers s'est fort bien déroulée invitant les encadrants à proposer d'autres projets.

Au restaurant scolaire, le tri sélectif réalisé par les enfants a été mis en place depuis la rentrée de septembre. Désormais chaque enfant lorsqu'il quitte sa place, dissocie ses déchets en fonction de leur origine et débarrasse entièrement son plateau. Ce nouveau mode opératoire n'a pas été mis en place dans le but de réduire l'encadrement des enfants, bien au contraire, mais pour continuer à guider leurs pas vers l'écologie et pour les amener à participer, en tant que citoyen, à la vie collective.

Depuis le 1^{er} novembre, la loi EGalim visant à modifier nos pratiques alimentaires a été mise en œuvre au restaurant scolaire. Le but est de proposer, une fois par semaine, un repas végétarien à base de protéines végétales. Ce changement d'habitude, pour nos chers enfants, n'a pas reçu, il faut le dire, un accueil enthousiaste... Depuis, les choses ont bien évolué ; comme quoi les choses peuvent changer...

Jusqu'en septembre dernier, la Caisse d'Allocation Familiale subventionnait les familles qui laissaient leurs enfants en centre aéré sans condition de tarifs pour l'organisme d'accueil. Depuis, la CAF a conditionné le maintien de son aide au plafonnement de la contribution des familles à 20 euros. La commune d'Argences apportait déjà une aide directe aux familles et, à l'UNCMT organisme d'accueil, une aide également sous forme de subvention et de mise à disposition de locaux. Toutefois, le conseil municipal estimant qu'il était important de soutenir les familles a voté une augmentation substantielle de sa participation à leur rencontre afin de leur éviter d'être lourdement pénalisées.

J'aimerais souligner ce soir l'activité du conseil municipal des jeunes. Leur investissement au cours de l'année 2019 a été apprécié, particulièrement lors des rencontres intergénérationnelles avec les résidents de l'Ehpad, lors de leur participation au Téléthon, à la réalisation d'une fresque à la bibliothèque, et également par leur présence active aux cérémonies patriotiques, au repas des Anciens ou encore à cette cérémonie des vœux. Je tiens à les remercier de leur activité et de leur dynamisme. Leur travail régulier du samedi matin a montré, compte tenu de la fréquentation importante, toute l'implication du groupe. L'humanité dont ils ont fait preuve a été grandement appréciée lors de chacune de leur intervention. Qu'ils soient remerciés de leur engagement.

Les travaux de rénovation du collège évoluent dans des circonstances pas forcément idéales pour les enseignants comme pour les élèves. Toutefois, les conditions de sécurité vérifiées à plusieurs reprises sont réunies pour que se poursuive le chantier dans des conditions satisfaisantes. Je souhaite à l'équipe dirigeante du collège beaucoup de patience pour ces longs travaux de réhabilitation et d'extension, de la compréhension aux enseignants et beaucoup d'indulgence de la part des élèves pour que chacun dispose le plus rapidement possible de locaux rénovés et mieux adaptés.

Affaires sociales

Même si nous ne sommes pas directement concernés par la fermeture de la sucrerie, je voudrais dire à madame le maire et à tous les administrés de Cagny combien nous sommes solidaires dans l'épreuve qu'ils traversent. J'ai une pensée pour tous les employés de cette usine historique qui perdent leur emploi après, pour certains, des dizaines d'années de travail. Cette fermeture, une fois de plus, va mettre de nouveaux foyers dans la précarité. La Normandie est de nouveau touchée.

Pour répondre aux difficultés grandissantes des familles, toutes les œuvres sociales du territoire sont mises à contribution afin de leur apporter le meilleur soutien qui soit.

L'épicerie solidaire qui est installée maintenant depuis 2015 dans la zone d'activité d'Argences ne cesse d'accueillir chaque année davantage de personnes en difficulté. 120 familles s'y sont rendues l'année de son ouverture. L'an dernier, ce sont plus de 270 familles qui se sont présentées pour bénéficier de leur service. La fréquentation grandissante au fil des années montre combien notre territoire est affecté. Je remercie en cela les grandes surfaces locales qui apportent chaque semaine leur soutien à cette association. J'en profite pour saluer l'important travail que font le Président, Jean-Paul Coué, et toute son équipe de volontaires qui s'impliquent à cent pour cent dans cette action humanitaire. L'association ne se limite d'ailleurs pas à fournir aux personnes bénéficiaires des denrées à faible coût. Elle s'est engagée également dans des ateliers dont le but principal est de redonner à chacun un peu de cette dignité qu'il avait perdue en côtoyant l'isolement et le rejet. Merci à tous les membres et tous mes encouragements pour l'hiver qui s'annonce.

Toute ma reconnaissance également à Madame Lepoitevin, responsable du secteur d'Argences au niveau du Secours Catholique et à toute son équipe. Leur action parallèle à celle de l'Épicerie Solidaire permet de résoudre d'autres difficultés majeures et d'apporter aux bénéficiaires un peu de chaleur et de réconfort.

Je loue d'ailleurs la très bonne entente qui règne entre ces deux organismes, le CCAS d'Argences et l'action sociale du conseil départemental, représenté par ses assistantes sociales locales qui n'hésitent pas à échanger sur de nombreux dossiers pour trouver la meilleure solution à chacun d'eux.

J'aimerais également féliciter et encourager Didier Lemonnier, maire de Saint-Pierre du Jonquet qui a accepté de prendre la présidence de l'antenne locale de l'ADMR. Cette lourde charge, incombait auparavant à Joël Romain, malheureusement décédé. Toutes mes pensées vont à sa femme, et toute sa famille. L'ADMR va d'ailleurs déménager. Située à l'étage de l'aile ouest du forum, cette association va pouvoir disposer d'un local plus petit, mais au rez-de-chaussée, à quelques mètres de son lieu actuel, rue Guéritot, où étaient installées jusqu'en fin d'année les infirmières.

Le pôle de santé, situé devant l'entrée du stade René Maginier, est désormais ouvert depuis le 1^{er} novembre. Son positionnement très central et très facile d'accès va permettre à tout le territoire de Valès dunes de bénéficier d'un accueil de qualité.

Finances

Je ne serai pas complet si je n'évoquai pas les finances de la commune parfaitement stables. Cette année encore, l'excédent de fonctionnement conséquent que nous dégageons sur le résultat de 2019 montre une fois de plus le sérieux de notre gestion. Toutefois, je ne vous cacherai pas mon inquiétude sur l'avenir de la compensation faite en matière de taxe d'habitation.

Le Président de la République s'est engagé, il est vrai, à compenser à l'euro près, le montant de la taxe d'habitation qu'aucun d'entre nous ne devrait plus payer en 2023. Cependant aucune information n'a été donnée concernant l'évolution de l'assiette.

Quid d'une commune en développement ? Pas de précision sur ce volet, et, comme cela a été le cas lors de la disparition de la taxe professionnelle, la compensation a été fixée à un instant T et n'a pas depuis évolué ! C'est encore une façon de diminuer le potentiel fiscal de la commune...

Cet exposé, loin d'être exhaustif, vous a montré combien l'activité du conseil municipal a été soutenue au cours de l'année 2019 mais aussi intéressante et captivante. Il est d'autant moins exhaustif que je n'ai pas évoqué le futur Centre de Secours sur lequel nous avons travaillé pour fournir au plus vite un terrain au conseil départemental pour son implantation.

J'ai très peu parlé également de culture où la bibliothèque rayonne, où les spectacles particulièrement réservés aux enfants ont ravi leur public et attirent toujours autant de spectateurs.

Je n'ai pas évoqué les rencontres qui permettent de nous retrouver, l'animation de notre commune, la fête de la musique, le forum des associations et la fête du sport, notre engagement pour les Jeux Olympiques de 2024 où nos installations ont été retenues comme base arrière etc...

Toutefois, je ne peux résister à vous dire deux mots sur le feu d'artifice qui a annoncé les fêtes de fin d'année 2019. Ce moment de rencontre populaire qui attire les familles, jeunes comme anciens, a connu un vif succès avec une affluence que nous n'avons jamais rencontrée auparavant. Cette rencontre qui, il y a 12 ans, était une première et devait le rester, est devenue incontournable.

Avant d'en terminer, je dois me résoudre à évoquer devant vous le dossier du contournement de Bellengreville-Vimont. Les dates qui nous étaient annoncées, à cette même célébration des vœux 2019, étaient début des travaux : dernier trimestre 2019... Même si je dispose de quelques informations, je ne prends pas le risque de vous donner une nouvelle date, monsieur le conseiller départemental, je pense, s'en chargera.

Nous venons de faire le bilan. Si j'en suis le responsable, je n'ai pas été le seul à en être l'initiateur. Je remercie donc tous mes collègues qui sont à la disposition de notre communauté, qui émettent des idées, transmettent les souhaits, discutent, partagent, débattent, décident, valident, agissent, cherchent à améliorer encore et encore, et sont présents à chaque instant pour notre bien commun.

Je n'oublierai pas de remercier également nos conjoints et familles. Autant délaissés que nous sommes investis, ils participent par leur soutien moral à la réussite de tous nos projets.

Il y a aussi les agents de notre collectivité que je n'oublierai pas de remercier. Ils ont toujours à cœur de ne pas décevoir les élus mais aussi de vous rendre, à vous administrés comme associations, le meilleur service qui soit. Je connais leur conviction, apprécie leur sens du service public, leur efficacité et leur dévouement. Difficile pour eux de réaliser des tâches planifiées, ils n'ont de cesse de répondre à l'urgent, toujours plus urgent que l'urgent d'ailleurs...

Je voudrais à ce propos, souhaiter la bienvenue à leur responsable. Au cours de cette année 2019, monsieur Bourlier, directeur général des services de la commune, après 40 années au service d'Argences, a fait valoir ses droits à la retraite. Tous mes remerciements pour toutes ces années passées au service d'Argences.

Madame Charlotte Desrivières assure désormais ces fonctions. Elle s'est ainsi vue confier la lourde tâche d'administrer la commune. A la tête de près de 50 agents, sa responsabilité première est de répondre au formalisme de plus en plus pointu engendré par les réformes administratives, législatives et technologiques. Madame Desrivière a totalement pris la mesure de l'importance de sa mission pour qu'Argences poursuive sereinement son évolution.

Arrivée depuis le 1^{er} janvier à la direction de l'Ehpad, je voudrais aussi souhaiter la bienvenue en Normandie à madame Delcourt. Je lui présente tous mes vœux de bonne intégration dans notre région et de réussite dans les projets qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Je voudrais également saluer ce soir l'engagement de tous les bénévoles, jeunes et moins jeunes, qui s'investissent dans nos associations communales pour faire vivre Argences.

Car le dynamisme d'une ville se mesure, en grande partie, au dynamisme de ses associations. Or la vie associative dans notre commune se révèle d'une grande richesse de par la diversité des activités proposées.

Il me reste à vous souhaiter ainsi qu'à vos familles et à toutes les Argençaises et Argençais, le plus important : mes vœux de santé, d'énergie, de partage et de succès dans vos projets pour 2020. Bonne année à tous.

Dominique Delivet
Maire d'Argences

